

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Grape Bomb

UFI: WVJR-Y3EC-3008-US4T

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Aroma

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Culami GmbH & Co. KG
Rue: Grimbergstrasse 10-12
Lieu: D-45889 Gelsenkirchen
Téléphone: 0209/17765011
e-mail: support@culami.com
Interlocuteur: Philip Behrendt

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 0361/730 730**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P403+P235

Stocké dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 2 de 14

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient Linalool. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			20 - < 25 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
4940-11-8	Ethyl maltol			5 - < 10 %
	225-582-5			
	Acute Tox. 4; H302			
51115-67-4	2-Isopropyl- N,2,3-trimethylbutanamide			2 - < 5 %
	256-974-4			
	Acute Tox. 4; H302			
79-09-4	Acide propionique			2 - < 5 %
	201-176-3	607-089-00-0	01-2119486971-24	
	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H226 H314 H335			
78-70-6	Linalool			0,1 - < 1 %
	201-134-4		01-2119474016-42	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
142-62-1	Hexanoic acid			0,1 - < 1 %
	205-550-7		01-2119978228-14	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H311 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique, éthanol	20 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg	
4940-11-8	225-582-5	Ethyl maltol	5 - < 10 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
51115-67-4	256-974-4	2-Isopropyl- N,2,3-trimethylbutanamide	2 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
79-09-4	201-176-3	Acide propionique	2 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 19,7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 3235 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3455,1 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25 STOT SE 3; H335: >= 10 - 100	
78-70-6	201-134-4	Linalool	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = 5610 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2790 mg/kg	
142-62-1	205-550-7	Hexanoic acid	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 3 de 14

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. @0401.B040030

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 4 de 14

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aroma

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
79-09-4	Acide propionique	10	31		VME (8 h)	
		20	62		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 5 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
79-09-4	Acide propionique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	73 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	20,9 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	18,3 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	10,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	10,5 mg/kg p.c./jour
78-70-6	Linalool			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,8 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	16,5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	3 mg/cm²
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	3 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,7 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	4,1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	1,5 mg/cm²
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	1,5 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	1,2 mg/kg p.c./jour
142-62-1	Hexanoic acid			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	17,632 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,348 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		0,63 mg/kg
79-09-4	Acide propionique	
Eau douce		0,5 mg/l
Eau de mer		0,05 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,86 mg/kg
Sédiment marin		0,186 mg/kg
78-70-6	Linalool	
Eau douce		0,2 mg/l
Eau de mer		0,02 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,22 mg/kg
Sédiment marin		0,222 mg/kg
Intoxication secondaire		7,8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,327 mg/kg
142-62-1	Hexanoic acid	
Eau douce		0,358 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,56 mg/l
Eau de mer		0,036 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,88 mg/kg
Sédiment marin		0,188 mg/kg
Sol		0,166 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 7 de 14

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	25 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	0,9987 g/cm³
--------------------	--------------

Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
------------------	--

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Inflammable.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 8 de 14

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	ECHA OECD Guideline 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	124,7	Rat	ECHA OECD Guideline 403
4940-11-8	Ethyl maltol				
	orale	ATE mg/kg	500		
51115-67-4	2-Isopropyl- N,2,3-trimethylbutanamide				
	orale	ATE mg/kg	500		
79-09-4	Acide propionique				
	orale	DL50 mg/kg	3455,1	Rat	ECHA OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	3235	Rat	ECHA OECD Guideline 402
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 mg/l	> 19,7	Rat	ECHA OECD Guideline 403
78-70-6	Linalool				
	orale	DL50 mg/kg	2790	Rat	ECHA OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	5610	Lapin albinos	ECHA OCDE 402
142-62-1	Hexanoic acid				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	ECHA OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 9 de 14

Effets sensibilisants

Contient Linalool. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 15400 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA	other: EPA-660/3-75-
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 22000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 5012 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA	other: ASTM E729-80
	Toxicité pour les algues	NOEC 7890 mg/l	2 d	Chlamydomonas sp.	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 9,6 mg/l	2 d	Daphnia magna	ECHA	Follows the basic me
79-09-4	Acide propionique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 10000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	ECHA	other: DIN 38412
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 500 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	EU Method C.2
78-70-6	Linalool					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 27,8 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 156,7 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus	ECHA	DIN 38412 / partie 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 59 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 100 mg/l)	3 h	Boue activée	ECHA	OCDE 209
142-62-1	Hexanoic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 320 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 52,3 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 235 mg/l	48 h	Hyale plumulosa	ECHA	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 17,9 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 11 de 14

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	OECD 301B	97 %	28	
	Biodégradable.			
78-70-6	Linalool			
	OECD 301D	64,2 %	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
142-62-1	Hexanoic acid			
	Boue activée	84 %	28	
	Biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,35
79-09-4	Acide propionique	0,33
78-70-6	Linalool	2,9
142-62-1	Hexanoic acid	1,87

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	1	Cyprinus carpio	ECHA
142-62-1	Hexanoic acid	234 - 249	Danio rerio	Envir. Tox. Chem. 18

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1197

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 12 de 14

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1197

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1197

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

223, 955

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 13 de 14

14.1. Numéro ONU:	UN 1197
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L	
Passenger LQ:	Y344	
Quantité exceptée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L	
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366	
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 89,04 % (889,242 g/l)

2004/42/CE (COV): 89,99 % (898,73 g/l)

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Grape Bomb

Date de révision: 08.12.2020

Code du produit: KB702

Page 14 de 14

DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
 intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 EUH208 Contient Linalool. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)